**Modèle de lettre à adresser aux gouvernements**

Monsieur/Madame le/la président(e)/Premier/ère ministre/ministre,

Je m’adresse à vous aujourd’hui pour attirer votre attention sur la grave situation à laquelle est confrontée l’Organisation internationale du travail.

Le Groupe des employeurs à la Commission de l’application des normes a déclenché une crise en contestant l’indépendance de la Commission d’experts pour l’application des conventions et recommandations (CEACR), un organe établi depuis longtemps et faisant autorité composé d’un groupe de personnes hautement qualifiées, approuvées et nommées à travers le Conseil d’administration tripartite de l’OIT.

Plusieurs discussions au Conseil d’administration de l’OIT, des « discussions informelles » avec des experts et des consultations tripartites ont eu lieu depuis juin 2012. Le gouvernement suisse a facilité, en vain cependant, une tentative d’obtention d’un consensus sur la voie à suivre.

À ce jour, le Groupe des employeurs n’a pas fondamentalement modifié sa position. Il ne veut simplement pas tenir compte des observations des experts, tout en refusant de recourir aux moyens judiciaires prévus par la Constitution de l’OIT pour contester ces observations, créant une énorme instabilité pour l’ensemble du système de contrôle de l’OIT. Bien qu’il ne soit pas contraignant, dans la mesure où seule la Cour internationale de justice peut émettre une interprétation juridiquement contraignante d’une Convention en vertu de la Constitution de l’OIT, le travail du système de contrôle, en particulier de la Commission d’experts de l’OIT, est reconnu pour avoir autorité sur le plan juridique et devrait être valable en l’absence d’une autorité supérieure.

En revanche, le Groupe des employeurs insiste pour que les rapports des experts indiquent clairement qu’ils n’ont pas été approuvés par les mandants tripartites. Ceci s’inscrit dans son effort pour charger des organes politiques, plutôt que des experts indépendants, de l’interprétation des conventions. Les employeurs ne considèrent pas que la déclaration détaillée actuelle sur le mandat des experts qui figure déjà dans les rapports soit suffisamment claire et demandent, dès lors, une « clarification », une « déclaration » ou une « réserve » qui définisse, à leur satisfaction, le mandat de la Commission d’experts et le statut légal de ses opinions.

Le pilier fondamental de l’OIT depuis plusieurs décennies, son mécanisme de contrôle, est menacé.

Monsieur/Madame le/la président(e)/Premier/ère ministre/ministre, l’OIT a été fondée par les gouvernements en vue d’établir un forum unique et tripartite où les questions et préoccupations en matière de travail pourraient être débattues dans un contexte mûr et respectueux et où un équilibre pourrait être trouvé entre les intérêts divergents.

Sans elle, les travailleurs et travailleuses se retrouvent privés d’un accès important à la justice et à l’équité.

Je vous enjoins dès lors de soutenir l’OIT et son système de contrôle et de faire part de votre appui aux partenaires sociaux de votre pays.

Je vous prie d’agréer, Monsieur/Madame le/la président(e)/Premier/ère ministre/ministre, l’expression de ma haute considération.